

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mars 2019

3^{ème} Commission

N° CP-2019-3-3-6

Service instructeur

DIR- Direction des routes

Service consulté**5A3F - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SNCF POUR L'ÉLARGISSEMENT DU PONT-RAIL AU DROIT DE LA RD 105 A SAINT-LOUIS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver l'avenant n°1 à la convention conclue avec SNCF Réseau relative à l'étude préliminaire à réaliser par la SNCF pour l'élargissement du pont-rail sur la ligne ferroviaire STRASBOURG - SAINT-LOUIS au droit de la RD 105 et d'autoriser la Présidente à le signer.

Pour les besoins du projet « 5A3F », le pont-rail situé au km 134,920 sur la ligne 115 000 STRASBOURG – SAINT-LOUIS doit être élargi.

Par convention signée le 18 juillet 2018, une étude préliminaire a été confiée à SNCF Réseau pour définir la consistance et l'estimation du coût ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de cet élargissement.

Le calendrier de rendu de cette étude prévu en décembre 2018 conformément à la convention n'a pu être tenu par SNCF Réseau.

L'avenant n° 1, joint en annexe au présent rapport, modifie l'annexe n° 2 « calendrier prévisionnel de l'opération » et l'annexe n° 3 « échancier prévisionnel des appels de fonds » de la convention initiale pour prendre en compte les nouvelles échéances proposées par SNCF réseau.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver les termes de l'avenant n° 1 ci-joint à conclure avec SNCF Réseau et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT